



NOUS VOUS SOUHAITONS UNE
Belle Année
2018
Partageons une
lumière d'espérance!
☆☆☆



LES AMIS D'ACCOMPAGNER A.S.B.L.

Sous le Haut Patronage de Son Altesse Royale la Princesse Astrid

ÉDITORIAL

La fin de l'année est là. La nouvelle année se presse à la porte. Les bons vœux s'affichent en grand sur les vitrines des commerçants. Pour nos bénéficiaires, au pouvoir d'achat très réduit, la vraie bonne nouvelle reste votre générosité à soutenir notre action d'accompagnement de terrain. Cette dernière est de plus en plus nécessaire. La preuve ?

Une maman syrienne vit sans ressources avec des enfants à charge. On lui a coupé son revenu d'intégration. Ne connaissant pas les

subtilités de nos administrations, elle s'y est prise trop tard. Son assistante sociale est injoignable. Cette maman est dans l'impossibilité d'introduire un recours. Au C.P.A.S., on ne la reçoit plus. Elle n'obtient pas de rendez-vous.

Une maman handicapée, très isolée, ne parvient pas à s'en sortir dans toutes ses démarches. Aucun service d'aide ne prend en charge ses problèmes. Les déplacements et la planification représentent de réels obstacles pour elle. L'inscription de son fils en 1ère maternelle dépasse ses capacités.

Monsieur s'exprime difficilement en français. Il réside dans une commune néerlandophone. Il a besoin d'aide pour se faire comprendre. Etc... etc.

En l'absence d'un tissu familial solide, les bénévoles des « Amis d'Accompagner » en sont un substitut. C'est cela la bonne nouvelle. Merci de nous aider à la propager, à la faire connaître, à la soutenir.

Avec tous nos vœux pour une nouvelle année heureuse ouverte à la solidarité.

Fr Guy

Un accompagnement indispensable même pour une famille très autonome!



Marie-Noëlle

Pour illustrer notre action, nous vous proposons régulièrement la lecture d'un ordre de mission ainsi que le retour qu'en a fait le bénévole accompagnant. Cette fois, Marie-Noëlle accompagne la famille Papaou (nom d'emprunt). Cette famille est arrivée en 2012. En 2013, elle obtient le statut de réfugiée et doit quitter le Petit Château (Fedasil) pour intégrer un logement privé. C'est alors qu'elle vient demander de l'aide pour l'ouverture de ses droits. Très vite, le papa trouve du travail, les enfants s'adaptent à l'école et, la maman apprenant rapidement le français, la famille gagne en autonomie. La maman ne s'adresse dès lors à l'Association que lorsque « ça coince ».

La démarche à réaliser

Les titres de séjour de la famille sont arrivés à expiration. Celle-ci n'a toujours pas reçu de convocation pour le renouvellement de leurs cartes d'identité.

Monsieur travaille et a un permis de travail étant donné que sa famille bénéficie de la protection subsidiaire. Si le séjour est expiré, le permis de travail de Monsieur l'est aussi et il perd de ce fait son travail.

Cela complique aussi les démarches pour le reste de la famille,

car sans carte de séjour valable, ils n'ont droit à aucune aide.

Ils se sont déjà présentés à la commune par 2 fois mais on leur a répondu que l'Office des Etrangers n'avait pas encore envoyé d'instructions pour le renouvellement de séjour et que donc, il fallait attendre.

Cela semblait fort étrange. Il est ainsi convenu avec la famille que nous les accompagnerions auprès du service des étrangers de la commune pour faire avancer le dossier.

Le retour de Marie-Noëlle

Déroulement de la mission :

Madame Papaou était déjà sur place à mon arrivée et avait déjà son ticket de passage. Nous avons été reçues par un monsieur. J'ai appris plus tard qu'il s'agissait du chef de service. Nous lui avons expliqué la situation de la famille dont les documents de séjour prenaient fin. Il a examiné le dossier et répondu qu'il n'avait reçu aucun document de l'Office des Etrangers. J'ai demandé une annexe 15 afin que la famille soit couverte et puisse faire la demande de permis de travail. Il me répond que c'est impossible de délivrer le document sans l'accord de l'Office des Etrangers car la famille a le statut de protection subsidiaire.

L'annexe 15 est délivrée en attendant la délivrance du document de séjour. Elle permet de ne pas se retrouver sans papier et de conserver ses droits en attendant la délivrance des nouveaux documents de séjour.

Pourtant nous avons obtenu le document il y a 2 ans lorsque le même problème se présentait. Mais cela ne semble pas possible cette fois-ci. Il promet d'envoyer un mail à l'Office des Etrangers le jour même. Je signale que la même promesse a déjà été faite à deux reprises lorsque Madame s'est présentée dans le service. Cependant il me procure le numéro de téléphone de l'Office des Etrangers et le numéro de sûreté de la famille. Je quitte Madame Papaou et promets de lui donner des nouvelles.

C'est le CGRA (Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides) qui accorde le statut de protection subsidiaire. Le bénéficiaire de la protection subsidiaire reçoit une autorisation de séjour à durée limitée, à savoir un an. Celle-ci doit donc être renouvelée chaque année et la décision est communiquée à la commune de résidence du bénéficiaire par l'Office des Etrangers. Si la situation du pays que le bénéficiaire a fui évolue de manière positive ou si le bénéficiaire se rend coupable de fraude ou de crime, celle-ci peut être annulée ou non-reconduite. Après cinq ans, la famille bénéficiaire de la protection subsidiaire reçoit une autorisation de séjour à durée illimitée. Cette procédure est également réglée par la commune où réside le bénéficiaire.

De retour au bureau des Amis d'Accompagner je téléphone à l'Office des Etrangers et après une très longue attente, je reçois comme réponse : "aucune demande n'a été introduite de la part de la commune de Ganshoren".

Je suis excitée et m'empresse de téléphoner à la commune. Les différents numéros sont indisponibles.

Passage via la centrale, on me passe le service demandé : service indisponible.

Mon excitation s'intensifie, je n'ai qu'une solution: me rendre immédiatement au Service des Etrangers de la commune.

Il faut agir vite. Me voilà dans le service, on me demande de prendre un ticket et d'attendre mon tour dans la salle d'attente.

Je demande d'être reçue immédiatement puisque je suis déjà venue plus tôt dans la matinée. Pour mon bonheur le chef de service voit mon mécontentement et me reçoit immédiatement.

Il a pris contact téléphonique lui-même avec l'Office des Etrangers et aura dans l'après-midi une réponse par fax.

Il me demande le numéro de téléphone des Amis d'Accompagner pour me prévenir dès que le document est arrivé.

Je me permets de faire remarquer que cette famille fait tout pour être en règle et que pour moi c'est une faute professionnelle de la part de la commune que de ne pas avoir fait la demande auprès de l'Office des Etrangers. La famille risque de graves ennuis si l'un ou l'autre est contrôlé et n'a pas de papiers valides. De plus, cela met en danger l'emploi du père de famille.

Aucune réaction visible ou excuses. Silence.

Je prévient donc Chantal (qui s'occupe de l'accueil téléphonique à l'Association) qu'elle va recevoir un appel de la commune concernant la famille Papaou dans l'après-midi.

Le lendemain matin je suis étonnée d'apprendre par Chantal qu'il n'y a pas eu d'appel de la commune.

Il est 8h30 la commune est accessible par téléphone et je m'empresse de téléphoner.

C'est le chef de service lui-même qui décroche et m'annonce d'une part qu'il comptait attendre 9 h pour me téléphoner mais que d'autre part il a obtenu l'accord pour un séjour illimité pour la famille - ce qui veut dire qu'il ne faut plus de permis de travail.

La famille doit se représenter à la commune avec photos d'identité des 5 personnes qui font partie de la famille plus l'argent pour les frais.

Je me suis donc empressée d'annoncer la bonne nouvelle à Madame Papaou qui s'est rendue le jour même à la commune. Les nouvelles cartes d'identité sont en cours, il faut attendre les codes PIN et ensuite se rendre à la commune.

Difficultés rencontrées :

Les difficultés ont été nombreuses, mais j'ai enfin obtenu un résultat qui me donne entière satisfaction.

Suivi à apporter au dossier :

À l'heure actuelle, aucun. Je crois que la famille peut poursuivre les démarches seule et n'hésitera pas à faire appel à l'Association si nécessaire.

Vécu personnel :

J'ai investi beaucoup d'énergie dans cette démarche. Mais je

prends conscience à quel point il est important de ne pas se laisser faire. Importance d'aller jusqu'au bout.

L'accompagnement de terrain est essentiel. Défendre ses droits.

J'ai mis beaucoup de temps à récupérer jeudi après les démarches tellement la pression était forte.

Vendredi par contre, j'ai ressenti une joie profonde pour le résultat obtenu.

Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale publie son baromètre social 2017. Il s'agit d'une série d'indicateurs actualisés sur la pauvreté en Région bruxelloise.

Ce Baromètre présente une série d'indicateurs concernant la situation des habitants dans différents domaines de la vie: le revenu, le travail, l'éducation, la santé et le logement.

Les indicateurs de pauvreté indiquent qu'un nombre toujours important de Bruxellois vivent dans une situation difficile. Le fait qu'une série de compétences anciennement assurées par le Fédéral doit aujourd'hui l'être par la Région couplé au fait que Bruxelles connaît une croissance démographique font que la Région est confrontée à d'importants défis en termes de logement, d'emploi, d'enseignement, de santé et d'aide aux personnes.

Quelques chiffres donnés par le baromètre:

Approximativement **un tiers des Bruxellois vivent avec un revenu inférieur au seuil de risque de pauvreté.**

Plus d'un cinquième de la population bruxelloise d'âge actif perçoit une allocation d'aide sociale ou un revenu de remplacement (chômage ou invalidité), et **un quart des enfants bruxellois** de moins de 18 ans grandissent **dans un ménage sans revenu du travail.**

Près **d'un cinquième des actifs** bruxellois sont **demandeurs d'emploi inoccupés** et cette proportion grimpe à plus d'un quart parmi les jeunes, avec de fortes variations selon les communes. La proportion de demandeurs d'emploi qui ne perçoivent pas d'allocations de chômage a augmenté de façon notable ces dernières années.

Le nombre de ménages en demande d'un **logement social** continue d'augmenter : près de **49 000 ménages** sont inscrits sur la liste d'attente. Par ailleurs, plus d'un cinquième des Bruxellois évoquent des problèmes de qualité importants concernant leur logement.

Plus d'un quart des élèves qui fréquentent l'enseignement secondaire présentent un retard scolaire, et cette proportion varie fortement selon la situation socioéconomique des familles. Parmi l'ensemble des jeunes bruxellois de 18 à 24 ans, environ **un jeune homme sur six et une jeune femme sur sept ont quitté prématurément l'école sans avoir obtenu le diplôme** de l'enseignement secondaire supérieur.

Non-recours

Ce baromètre est accompagné cette année d'une étude offrant un aperçu du non-recours aux droits sociaux et de la sous protection sociale dans la Région bruxelloise.

L'étude analyse les raisons de ces non-recours à des aides auxquelles les personnes ont droit: « je ne connaissais pas ce droit », « je ne veux pas demander », « j'ai demandé mais je ne l'obtiens pas », « on ne m'en a jamais parlé », et « je n'ai plus droit à cela »...

Autant d'indicateurs et de raisons qui nous motivent à continuer notre travail quotidien auprès des plus démunis: Travail d'accompagnement de terrain, mais également d'écoute, d'accueil et de suivi, d'information et d'explication, de défense et d'accroissement de l'autonomie, d'accessibilité et de soutien.

★ *Faites-moi plaisir!* ★



Cette année, sous le sapin, je voudrais un don pour une association!

Les Amis d'Accompagner est une association qui accueille, conseille et accompagne toute personne vivant une situation difficile.



Versez votre don au compte BE25 1142 6095 4582 de "Les Amis d'Accompagner" - Rue des braves 21, 1081 Koekelberg

à découvrir sur

www.accompagner.be

5 DÉCEMBRE : Journée internationale du Volontariat

Comme chaque année, le 5 décembre est le moment tout désigné pour mettre à l'honneur les volontaires qui offrent leur temps, leur talent et leur cœur pour une cause qui leur correspond. Au sein des Amis d'Accompagner, nous sommes en permanence **80** à nous activer, épaulés par les travailleurs salariés de l'Association.

34 d'entre nous sont bénévoles accompagnants. C'est-à-dire que nous allons sur le terrain, dans les administrations, avec nos bénéficiaires pour les soutenir dans leurs démarches.

7 parmi nous participent à l'équipe d'accueil d'orientation sociojuridique. C'est-à-dire que nous recevons en entretien les bénéficiaires et établissons le plan des démarches à réaliser pour répondre à la demande d'aide du bénéficiaire. Nous assurons le suivi de nos dossiers et sommes toujours à l'affût de solutions.

5 d'entre nous sommes accueillants relationnels. Nous préparons le bureau d'accueil, nous ouvrons la porte, offrons une petite collation et un accueil à l'écoute. Notre sourire est souvent le premier contact qu'ont les visiteurs avec l'Association.

C'est de notre domicile que nous, les **13** bénévoles priants, portons chaque accompagnement de terrain dans la prière.

5 d'entre nous pianotons et classons dans l'équipe du secrétariat. C'est un gros travail, indispensable au fonctionnement du bureau. Les données papiers et informatiques n'ont pas de secret pour nous.

L'équipe du service aux Partenaires n'est pas en reste puisque nous sommes **2** à nous y consacrer.

Pour piloter tous cela, **3** chevronnés parmi nous sont aux commandes dans le Comité de direction.

Enfin l'équipe est complétée par **7** d'entre nous qui s'occupent d'une tâche particulière comme la comptabilité, l'entretien des locaux, l'informatique, des dépannages techniques ou transport de matériel, ...

C'est grâce à l'investissement de chacun que l'action des Amis d'Accompagner est possible. Chaque engagement, chaque rôle est important.



C'est pourquoi nous voulons dire

Merci

pour ce temps, ce talent et ce cœur que vous y mettez!

Si vous désirez mettre la main à la pâte,
n'hésitez pas à contacter le bureau au 02.411.87.54

Comment nous aider ?

En versant un don au compte
IBAN BE25 1142 6095 4582

« Les Amis d'Accompagner »
avec en communication "Don".
Nous vous délivrerons
l'attestation fiscale annuelle
pour tout don = ou > à 40 €
cumulés dans l'année, et ce au
courant du 1er trimestre 2018.

Les Amis d'Accompagner a.s.b.l.

N.N. 0879.434.959

Accueil et correspondance

Rue Félix Vande Sande 40
1081 Bruxelles

T: 02.411.87.54

F: 02.410.72.25

bruxelles@accompagner.be

Service aux Partenaires

02/310.08.51

Site internet

www.accompagner.be

Siège social

Rue des Braves 21

1081 Bruxelles

Coordonnées bancaires

IBAN BE25 1142 6095 4582

BIC CTBKBEBXXX

Rejoignez nous
sur Facebook

